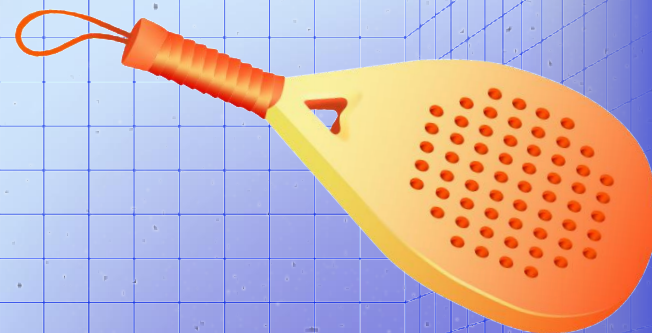


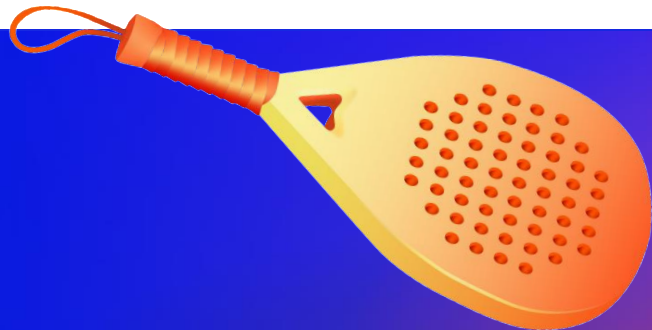


LE GUIDE DE LA COMPÉTITION PADEL Année Sportive 2027



LE
PADEL
À TOUS
LES COUPS

PUBLICATION – JUILLET 2026



CHAPITRE I. REGLES GENERALES

LA LICENCE : ANNEE SPORTIVE 2027



Licences Jeunes

- Club FFT moins de 6 ans => 13€
- Club FFT (7-18 ans) => 23€
- Web => 36€

Licences Adultes

- Club FFT=> 33€
- Web => 51€

La licence est valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

[Vous pouvez consulter ici les informations et avantages sur les licences](#)

Les championnats par paires

Jeunes

- Les championnats départementaux et/ou régionaux par paires, U12 filles et garçons (non qualificatifs à un championnat de France)
- Les championnats départementaux et/ou régionaux par paires, U14, U16 & U18 filles et garçons, qualificatifs pour les championnats de France
- Les championnats de France U14, U16 & U18, filles et garçons

Seniors

- Les championnats départementaux seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats régionaux
- Les championnats régionaux seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats de France
- Les championnats de France seniors, dames et messieurs

Seniors Plus

- Les championnats départementaux et/ou régionaux seniors plus 45 ans, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats de France
- Les championnats départementaux et/ou régionaux seniors plus 55 ans, dames et messieurs (non qualificatifs à un championnat de France)
- Les championnats de France 45 ans, dames et messieurs

LES TYPES DE COMPETITIONS



Les championnats par équipes, interclubs ou interligues

Gérés par les comités

- Les championnats par équipes départementaux

Gérés par les ligues

- Les championnats par équipes régionaux, dont la division Régionale 1 seniors, qualificative aux conférences interrégionales Est et Ouest

Gérés par la FFT

- Les conférences interrégionales Est et Ouest, dames et messieurs, qualificatives à la division Nationale 2
- Les championnats de France de division Nationale 2 : 16 équipes messieurs et 8 équipes dames
- Les championnats de France de division Nationale 1 : 16 équipes messieurs et 8 équipes dames
- Les championnats de France interligues 12 ans et moins (U12) ; chaque équipe de ligue étant composée de 2 paires U12 garçons + 1 paire U12 filles

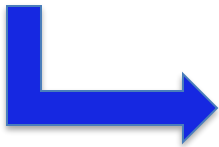
LES TYPES DE COMPETITIONS



Les tournois

- Les tournois FFT peuvent être organisés par la FFT, les ligues, les comités départementaux, les clubs affiliés ou structures habilitées, (le Club devra disposer a minima d'une piste de padel homologuée déclarée dans la Base Administrative fédérale pour pouvoir homologuer un Tournoi de Padel) (cf slide sur les hauteurs des pistes).
- Toute piste, installée temporairement pour une compétition officielle, devra faire l'objet d'une validation par la ligue ou le comité.

Les différentes catégories de tournois



- P 25
- P 50
- P 100
- P 250
- P 500
- P 1000
- **P 2000**
- **P 3000**



Certaines épreuves sélectionnent les paires au classement, et certaines épreuves masculines autorisent la participation de joueuses selon certaines règles (cf. Chapitre II – Barèmes et Classement, et Chapitre III - Cahiers des Charges des Tournois)

- Les catégories de tournois se différencient en fonction des points et/ou du prize money distribués

NB : les championnats par paires ainsi que les championnats par équipes sont également valorisés en fonction de leur niveau de compétition ou de leur importance, et intègrent donc le calcul du classement (cf. Chapitre II – Barèmes et Classement)

LES CATEGORIES D'AGE



Jeunes

- Garçons / Filles / Mixtes 9/10 ans (U10)
- Garçons / Filles / Mixtes 11/12 ans (U12)
- Garçons / Filles / Mixtes 13/14 ans (U14)
- Garçons / Filles / Mixtes 15/16 ans (U16)
- Garçons / Filles / Mixtes 17/18 ans (U18)

Seniors

- Messieurs / Dames / Mixtes Seniors

Seniors Plus

- Messieurs / Dames / Mixtes +45 ans
- Messieurs / Dames / Mixtes +55 ans



- Un joueur de la catégorie U10 ne pourra participer qu'à des compétitions U10 ou U12 ou U14
- La compétition est interdite aux catégories d'âge 8 ans ou inférieures.

La catégorie d'âge d'un joueur est déterminée par l'article 6 des Règlements Sportifs FFT et se calcule en soustrayant son année de naissance à l'année sportive.

Exemple : pour l'année sportive 2027 qui débute le 01/09/2026 et se termine le 31/08/2027, un compétiteur « 45 ans et plus » est né en 1982 ou avant ($2027-1982 = 45$).

***NB :** pour les compétitions internationales, le calcul de la catégorie d'âge se fera en tenant compte de l'année civile et non de l'année sportive FFT (année civile - année de naissance = catégorie d'âge internationale).*

Pour pouvoir participer aux Tournois par paires

- Être licencié(e) FFT sur le millésime en cours (licence Club ou Web) à la date limite d'inscription fixée par l'organisateur sans distinction particulière de club d'appartenance, ni de nationalité.
- Répondre à la catégorie d'âge de l'épreuve. Aussi, un joueur* (*entendre par joueur : joueuse ou joueur) de 55 ans peut participer à une épreuve de 45 ans et plus, ou à une épreuve senior.
 - * *Concernant les épreuves jeunes, Cf. tableau de règlementation page suivante (Attention : ce tableau, relatif aux règles de sur-classement pour les compétiteurs U18, vaut pour tout type d'épreuve, Tournois, Championnats par paires ou par équipes).*
- Il existe, pour toutes les catégories d'âge, des tournois mixtes : dans ce cas, la paire sera obligatoirement composée d'un homme et d'une femme, ou d'un jeune garçon et d'une jeune fille pour les épreuves U18.
- Certaines épreuves masculines peuvent aussi accepter des Dames (Cf. Cahier des Charges des Tournois)

JEUNES : PARTICIPATION AUX EPREUVES FFT



Catégories Jeunes / participation aux épreuves de Padel FFT

- Tableau récapitulatif des jeunes joueurs pouvant évoluer dans d'autres catégories d'âge ; les règles ci-dessous sont valables pour tout type de compétitions FFT : Tournois, Championnats par paires ou Championnats par équipes.

TEN FEDERATION FRANCAISE NIS

COMPÉTITIONS JEUNES
PROCESSUS DE SURCLASSEMENT

CATÉGORIE D'ÂGE	U12	U14	U16	U18	SENIORS
U10	 	 			
U12	 	  	 		 *Seuls les joueurs âgés de 16, 17, 18, et 19 ans (3 max par sexe)
U14		  	 	  	
U16			 	  	  
U18				  	  

 Compétition non-autorisée
    Compétition autorisée
  Compétition possible avec un CMNCP, datant de moins d'un an, fait par un médecin du sport (art. 201 / RS FFT)

*** Lorsque le certificat médical est nécessaire (triple-sur-classement), les jeunes filles ou jeunes garçons peuvent participer à ces épreuves sur présentation, au juge-arbitre de la compétition, d'un certificat de non-contre-indication à la pratique du Padel en compétition (CMNCPPC) datant de moins de 6 mois et délivré par un médecin du sport.**

Pour pouvoir participer aux championnats par paires

- Les deux joueurs doivent être de nationalité française.
- Pour les championnats départementaux ou régionaux par paires, qualificatifs - *ou non* - pour des championnats de France, il faut que les 2 joueurs soient licenciés FFT et rattachés à un club de Padel au 31 décembre 2026 au plus tard (Cf. Guide des championnats par paire) ; et qu'a minima, un des deux joueurs soit rattaché dans le comité ou la ligue organisatrice. Le Comité et la ligue d'appartenance d'un joueur seront déterminés par son club de Padel de rattachement, enregistré au 31/12/2026 à 23H59.
- Attention, les deux joueurs formant la paire doivent également être rattachés, au moment de la compétition, à un club de Padel de la même Ligue que le dernier club de Padel de rattachement déclaré au 31 décembre. Si un joueur ne souscrit pas à cette règle de continuité d'appartenance à une même ligue entre le 31 décembre et le moment de la compétition, celui-ci ne pourra pas participer au-dit championnat. Si un changement de ligue (club de Padel de rattachement) devait intervenir entre le 1^{er} janvier et le début de la compétition, le joueur ne saurait en aucun cas être qualifié pour disputer le championnat considéré.



- *Un joueur peut donc être licencié dans un club d'une ligue A pour le Tennis mais « rattaché » à un club d'une ligue B pour des championnats par paires de Padel.*
- *Le rattachement doit OBLIGATOIREMENT apparaître dans l'espace TENUP du joueur (demande effectuée par le joueur et validée impérativement par le Club d'accueil dans ADOC) , au plus tard le 31 décembre à 23H59.*

Pour pouvoir participer aux Championnats de France Interligues U12

- Pour les championnats de France Interligues U12, les joueurs doivent :
- Être licenciés FFT et rattachés à un club de Padel, **au plus tard le jour de la compétition** (La Ligue d'appartenance du joueur est déterminée par le dernier club de Padel enregistré dans son espace TENUP, au début de la compétition)
 - Disposer de la nationalité française
 - Faire partie des catégories d'âges 9-10-11 ou 12 ans

Pour pouvoir participer aux championnats Interclubs par équipes

- Pour participer à un championnat interclubs, quelle que soit la catégorie d'âge et quel que soit le niveau de la compétition, il faut que le joueur soit rattaché au club.
- Pour les Championnats interclubs de division Nationale 1, division Nationale 2, division Régionale 1 et Conférences interrégionales, les joueurs doivent être licenciés dans un Club de la FFT au 31 décembre 2026 au plus tard, et rattachés à leur Club de Padel au 31 décembre 2026 au plus tard.



- *Un joueur peut donc être licencié dans un club d'une ligue A pour le Tennis mais « rattaché » à un club d'une ligue B pour des championnats interclubs de Padel.*
- *Le rattachement doit OBLIGATOIREMENT apparaître dans l'espace TENUP du joueur (demande effectuée par le joueur et validée par le Club d'accueil dans ADOC) , au plus tard le 31 décembre à 23H59.*
- *Un joueur ne peut jouer que pour le compte d'un seul et même club au cours d'une même année sportive.*

Processus de rattachement d'un joueur à un club de padel

- Tout joueur souhaitant participer à un championnat de Padel, par paires ou équipes, devra être rattaché à un Club de Padel dans son espace TENUP. Son Club de Padel déterminera sa Ligue d'appartenance pour les Championnats par paires de Padel.
- En fonction des infrastructures du Club et du rattachement du joueur sur l'année N-1, celui-ci sera rattaché par défaut – ou non - à son Club de délivrance de la Licence 2027 (Cf. slides ci-après), ou pourra effectuer une demande de rattachement via son espace TENUP à un autre Club de Padel de son choix, selon les modalités définies ci-après.
- Toute demande de rattachement à un autre Club que le Club de délivrance de la Licence, ou tout changement de rattachement entre deux Clubs effectué dans TENUP, sera soumis(e) à la Validation du Club d'Accueil.
- Le rattachement d'un Joueur à un Club de Padel ne sera effectif que lorsque le Club d'Accueil aura validé la demande du Joueur dans l'application ADOC, menu « Joueurs de Padel ». L'Espace TENUP du Joueur sera alors mis à jour.
- Si cette demande n'est pas validée dans le délai imparti (pas de délai particulier, la demande reste active tant que le Club ne l'a pas validée ou tant que le joueur ne l'a pas annulée au bénéfice d'une nouvelle demande pour un autre Club), le rattachement du Joueur à ce Club ne sera pas effectif.

Différents cas de rattachement possible / Règlements Sportifs

Processus de rattachement d'un joueur à un club de padel (club affilié ou habilité FFT disposant a minima d'une piste de padel conforme au cahier des charges de la construction d'une piste de padel) :

Tout joueur souhaitant participer à une compétition par équipes, interclubs ou interligues, devra être rattaché à un club de padel dans son espace Ten'Up.

En fonction des infrastructures déclarées du club et du type de licence du joueur, celui-ci est rattaché par défaut – ou non – à son club de délivrance de la licence, ou peut effectuer une demande de rattachement via son espace Ten'Up à un autre club de padel de son choix, selon les modalités définies ci-après.

Le rattachement d'un joueur à un club de padel n'est effectif que lorsque le club d'accueil a validé la demande du joueur dans la partie dédiée aux joueurs de padel au sein de l'application ADOC. L'espace Ten'Up du joueur est alors mis à jour.

Différents cas de rattachement possible / Règlements Sportifs

Règles relatives au rattachement d'un joueur à un club de padel :

Tout joueur n'ayant aucun rattachement à un club au 31 août de l'année sportive précédente, et prenant une licence dans un club disposant de piste(s) de Padel, sera automatiquement rattaché par défaut au club de la licence.

Tout joueur ayant un rattachement au 31 août de l'année sportive précédente dans un club possédant des pistes de padel, conservera ce rattachement dans ce même club, sauf si le joueur se licencie au titre de l'année sportive en cours dans un nouveau club 100% Padel (ne disposant pas de courts de tennis).

Dans ce seul cas de figure, le joueur sera alors rattaché par défaut au titre de l'année sportive en cours à ce nouveau club disposant exclusivement de pistes de Padel.

Le statut sportif d'un joueur : participation aux Championnats par Equipes (Interclubs)

Le statut sportif d'un joueur est calculé dès lors qu'un nouveau rattachement est validé pour le Joueur, par le Club d'accueil, dans son espace TENU, et ce, quel que soit le classement du joueur en fin d'année sportive précédente ou au moment du rattachement.

Il existe 3 types de Statut Sportif pour les Compétitions par équipes Interclubs de Padel (il ne sera pas tenu compte du Statut Sportif du Joueur pour des Compétitions Interligues) :

- « Equipe » (« EQ »),
- « Nouvellement Equipe » (« NvEQ »)
- « Non Equipe » (« NON EQ »).

Seuls les joueurs disposant des Statuts « EQ » ou « NvEQ » peuvent prétendre à une participation aux Compétitions par équipes pour leur Club de Rattachement.

Toutes les informations concernant ces statuts sont consultables dans le guide « Chapitre V - championnats par équipes ».

- Toutes les paires / équipes inscrites dans les délais impartis et finalement acceptées dans la compétition (Cf. Cahiers des Charges concernés), seront ordonnées de 1 à N par ordre de poids.
- En fonction de la formule sportive retenue, et s'il s'agit de compétitions par paires ou par équipes, les enchaînements possibles sont multiples :
 - Enchaînement de tableaux (TMC – Tableaux Multi-Chances, TEE – Tableaux à Entrées Echelonnées, TDL – Tableaux à Départ en Ligne)
 - Poules + Tableau Final
 - Poules + Poule Finale (principalement pour les Compétitions par équipes)
 - Poules uniquement ou Poule Finale directement en fonction du nombre de paires ou d'équipes inscrites à la Compétition.



Concernant les Tournois, un tableau affiché ne peut pas être modifié

(Sauf cas spécifiques liés à des WO relatifs aux TS)

Le tirage au sort doit être réalisé devant témoins

Tournois et championnats par paires

- Obligation de proposer 3 matchs minimum par paire pour les compétitions aux formats A1/A2/B1/B2/C1/C2/D1/D2 – cf. page suivante.
- Pour les Tournois aux formats E et F – cf. page suivante, obligation de proposer au minimum 5 matchs par paire.
- Pour les Championnats par équipes organisés par les Ligues et les Comités, pas d'obligation de proposer 3 matchs minimum aux équipes participantes.



Matchs de Classement :

L'organisateur a l'obligation de proposer l'ensemble des matchs de classement, permettant de déterminer un classement final distinct pour chaque paire ou équipe lorsque cela est possible.

(Valable uniquement pour la phase finale, avec TMC) (Cela ne s'applique pas sur les matchs de classement des poules, si les paires ont déjà réalisé 3 matchs)

Seules des circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur (ex. : forfait, blessure, conditions météorologiques, incidents techniques...) peuvent justifier qu'un ou plusieurs matchs de classement ne soient pas disputés.

Dans ce cas, les paires ou équipes concernées seront classées au rang le moins favorable qu'elles pouvaient atteindre dans la phase de classement non disputé.

LES FORMATS DE JEU



- **Format A1 : 3 sets à 6 jeux, avec jeu décisif à 6-6**
 - **Format A2 : idem que A1 et avec point décisif**

 - **Format B1 : 2 sets à 6 jeux, avec jeu décisif à 6-6 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points**
 - **Format B2 : idem que B1 et avec point décisif**

 - **Format C1 : 2 sets à 4 jeux, jeu décisif à 4/4 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points**
 - **Format C2 : idem que C1 et avec point décisif**

 - **Format D1 : 1 set à 9 jeux, avec jeu décisif à 8-8**
 - **Format D2 : idem que D1 et avec point décisif**

 - **Format E : 1 super jeu décisif à 10 points**
 - **Format F : 1 set de 4 jeux, avec point décisif et jeu décisif à 3-3**
-
- **Les compétitions jeunes n'utiliseront que des formats avec point décisif (Excepté le format E)**
 - **Un même coefficient (1), pour tous les matchs, quel que soit le format**

NOMBRE DE MATCHS PAR JOUR ET PAR JOUEUR



- Si 2 matchs disputés par jour, formats au choix
- Si 3 matchs disputés par jour, interdiction d'utiliser les formats E ou F. Formats au choix avec un maximum de 2 matchs aux formats A1 ou A2
- Si 4 matchs disputés par jour, interdiction d'utiliser les formats E ou F. 1 match obligatoire au format C1/C2/D1/D2 et sur les 3 autres matchs : maximum 2 matchs aux formats A1 ou A2
- Si 5 matchs disputés par jour, interdiction d'utiliser les formats A1/A2 E ou F. Obligatoirement 3 matchs minimum aux formats C1/C2/D1/D2, et un maximum de 2 matchs aux formats B1 ou B2
- Si 6 matchs disputés par jour, formats au choix C1/C2/D1 ou D2 uniquement
- Si 7 matchs ou plus disputés par jour, formats E ou F conseillés, avec un maximum de 2 matchs aux formats C1/C2/D1 ou D2

TEMPS DE REPOS MINIMUM



- 1h30 après un match au format A1 ou A2
- 1h après un match au format B1 ou B2
- 30 min après un match au format C1 ou C2 et D1 ou D2
- 15 min après 3 matchs consécutifs au format E
- 15 min après un match au format F

➤ Si le Juge-Arbitre en est d'accord, le temps de repos réglementaire peut ne pas être pris. Dans ce cas, il faudra l'accord écrit des 4 joueurs, auprès du Juge-Arbitre.



- Aucune rencontre ne pourra députer après minuit **ni avant 7h du matin**
- Le temps de repos entre 2 matchs, disputés sur 2 journées différentes devra être a minima de 12H

JAP : Juges Arbitres Padel



Plusieurs qualifications de JAP (Être licencié et âgé de 18 ans et plus)

JAP 1

Le JAP 1 est compétent pour organiser, sur le territoire de son département, toute compétition de Padel par paires, homologuée par la FFT, P 25, P 50 ou P 100 uniquement ; et par équipes au niveau départemental (valorisation maximale en **P 300**).

Avec l'accord formel des comités concernés, il peut officier sur le territoire d'un autre comité de sa ligue.

JAP 2

Le JAP 2 est compétent pour organiser, sur le territoire de sa ligue, toute compétition de Padel, homologuée par la FFT, par paires ou par équipes, du P 25 au **P 2000** inclus.

Avec l'accord formel des ligues concernées, il peut officier sur le territoire d'une autre ligue.

JAT 3 PADEL

Le JAT 3 PADEL est compétent pour organiser, sur le territoire national, toute compétition de Padel homologuée par la FFT, par paires ou par équipes.

JAP I FIP Niveaux 1-2-3

Le JAP International a la même compétence que le JAT 3 PADEL, étendue aux compétitions internationales.



Un Juge-Arbitre de Padel ne peut en aucun cas être coach ou joueur lors des tournois ou championnats de Padel par paires ou par équipes qu'il juge arbitre ! **Sauf pour les épreuves par équipes en Régionales 2 et en dessous, mais ne pourront en aucun cas être capitaine sur cette épreuve ! (Cf règlement de votre ligue)**

Le JA ne peut pas se faire remplacer lors des tournois ou championnats de Padel qu'il dirige, et doit être physiquement présent lors de la compétition.

MISSIONS DES JUGES-ARBITRES DE PADEL



Avant le tournoi

- Concertation avec le Comité de tournoi
- Préparatifs : vérifier les inscriptions, planning, tableaux, convocations, gestion des superviseurs, prise de contact avec le staff médical, ...
- Effectue le tirage au sort, devant témoins ou en direct avec la présence des joueurs et / ou spectateurs

Pendant le tournoi

- Régler les problèmes des joueurs
- Gérer la compétition

**Être présent
physiquement**



Après le tournoi

- Clôturer le tournoi sur l'application **MOJA** et en publier les résultats dans les 24h suivant la fin du tournoi

Autres qualifications (Être licencié et être âgé de 13 ans minimum)

AP : Arbitre de Padel

Superviseur de Pistes



LA DEMANDE D'HOMOLOGATION & LA SAISIE DES RESULTATS

LE
PADEL
À TOUS
LES COUPS



LES HOMOLOGATIONS

(Gérées par les ligues ou les comités)



Process d'homologation des tournois P25 aux P1000

- Le club affilié ou la structure habilitée FFT doit saisir sa demande d'homologation directement dans l'application ADOC : <https://moja.fft.fr/>
- Le libellé à choisir pour homologuer le tournoi sera celui de la plus haute épreuve de l'homologation.
Exemple: une homologation comprend une épreuve Messieurs P 500, une épreuve Dames P 250, et une épreuve Mixtes P 100, alors il faudra choisir « Tournoi P 500 ». Les droits d'homologation seront appliqués une seule fois, sur la plus haute catégorie d'épreuve. Nous vous recommandons d'indiquer dans votre libellé, au minimum, la catégorie la plus autre de votre homologation.
- Une fois l'homologation saisie par le Club, celle-ci est alors visible par la ligue et le comité dans la base administrative fédérale.
- Une homologation ne pourra comprendre que 3 épreuves maximum : une épreuve Messieurs (DM) et/ou une épreuve Dames (DD) et/ou une épreuve Mixte (DX).
- Si votre homologation comporte plusieurs épreuves, la durée maximale ne pourra excéder 3 jours, pour l'ensemble de votre homologation.



Certaines épreuves masculines pouvant être ouvertes aux dames, n'oubliez pas dans ce cas de cocher la case « Autoriser les dames = Oui ».

Ensuite :

- Mail envoyé au JAP qui doit accepter sa désignation dans l'application fédérale
- Validation ou non par la ligue ou le comité (la ligue a toute liberté d'homologuer ou non un tournoi dans le cadre de l'harmonisation de son calendrier).
- Publication dans TENUP (application web et mobile à télécharger gratuitement).

Les championnats par paires et par équipes

- Seuls les ligues ou comités peuvent saisir et organiser des Championnats par paires et par équipes. La ligue ou le comité devra alors saisir directement l'homologation au sein de la base administrative fédérale. (ATTENTION, les championnats par paires seront des Homologations de type 'S', les championnats par équipes de type 'L')
- Le délai d'homologation pour ces championnats est à la discrétion des ligues et comités organisateurs.
- Le processus est exactement le même, à l'exception de la saisie de la demande d'homologation qui se fait donc directement dans la base administrative fédérale :
 - Mail envoyé au JAP qui doit accepter sa désignation dans l'application fédérale
 - Validation par la ligue ou le comité
 - Publication dans TENUP
 - Enregistrement des résultats par le JAP à l'issue de la compétition (délai de 24h maximum)

Tournois Jeunes

- Le droit d'homologation est gratuit pour les Clubs qui organisent des tournois jeunes.
- La Ligue ou le Comité reste toujours responsable de l'harmonisation du calendrier au niveau régional.

Tournois internes

- Un Club ne pourra homologuer qu'un seul tournoi interne par année sportive, épreuves P 250 maximum.
- Le droit d'homologation est de **32€**
- Les participants doivent être Licenciés ou rattachés au Club, ou adhérents du Club organisateur.

Les championnats par équipes

➤ Seuls les ligues ou comités peuvent saisir et organiser des Championnats par équipes.

La ligue ou le comité devra alors saisir directement l'homologation au sein de la **Gestion Sportive**

Les Clubs pourront alors valider leur engagement ainsi que saisir leur Fiche Equipe au sein de l'application ADOC.

Chaque Division peut être valorisée différemment par l'Organisateur dans la GS, et la Ligue ou le Comité devra, à l'issue de la compétition :

- Etablir le classement général au sein de chaque Division (ordonner les équipes de 1 à N afin que le logiciel sache combien de points attribuer à qui)
- Clôturer la Division.

Attention, il n'est pas nécessaire de clôturer sportivement le Championnat : cette clôture n'est utile que pour la reprise d'un Championnat l'année suivante, avec gestion automatique des montées-descentes.

LES HOMOLOGATIONS

(Gérées par la FFT / Direction Padel)



TNJ / P250 Padel Fauteuil / P250 Padel Sourds & Malentendants / **P2000 / P3000 / Championnats Nationaux par paires et par équipes**

- Un appel à candidatures a été lancé fin janvier 2026, pour l'ensemble des Compétitions fédérales AS 2027 (se déroulant donc entre le 01/09/2026 et le 31/08/2027) : organisation des TNJ (Tournois Nationaux Jeunes), des Tournois **P 2000, P 3000**, P250 Padel Fauteuil, P250 Sourds & malentendants & des championnats de France par paires et par équipes. Les dates sont fixées par la FFT. (Cf calendrier AS 2027 sur le site fft.fr)

La commission Fédérale de Padel arbitre et harmonise le calendrier national :

- Toutes ces compétitions sont saisies directement par la FFT dans la Base administrative fédérale.
- Le Département Arbitrage FFT, en accord avec les différentes Commissions Régionales d'Arbitrage (CRA) procède à la désignation des officiels pour ces épreuves fédérales.

Dans tous les cas, une fois que le Juge-Arbitre a accepté sa désignation dans l'application fédérale, seule la FFT peut valider le tournoi ou le championnat pour publication dans TENUP.

- Un appel à candidature sera lancé à l'ensemble des clubs, fin d'année 2026, pour l'organisation de l'ensemble des épreuves fédérales AS 2028, qui se dérouleront donc entre le 01/09/2027 et le 31/08/2028 (Cf calendrier AS2028). (Merci de mettre votre adresse mail de contact à jour dans la base Admin)
- La Commission Fédérale de Padel proposera, pour l'ensemble de ces épreuves (45 au total) une sélection de Clubs au Bureau Fédéral puis au Comité Fédéral pour validation.

Les délais

- *Pour les tournois P 25 à P 1000, les délais indiqués ici peuvent être rallongés à la discrétion des ligues et des comités. En effet, chaque ligue étant responsable de l'harmonisation de son propre calendrier de compétitions, elle a la possibilité d'imposer des délais de saisie différents (plus longs) que ceux indiqués dans ce Guide. Elle paramètrera alors une période de saisie pour chaque catégorie de tournois, période de saisie qui se répercutera dans ADOC côté clubs.*

P25 & P50

- 1 semaine minimum avant le premier jour de la compétition

P100

- 2 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P250

- 3 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P500

- 4 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P1000

- 6 semaines minimum avant le premier jour de la compétition (**Saisie et Validés** par la ligue **avec un quota par ligue**)

P2000/P3000

- 8 semaines minimum avant le premier jour de la compétition (Saisie et Validation FFT)

Si le club ne respecte pas le délai de saisie, seule la ligue pourra accepter - *ou non* – de saisir l'homologation directement au sein de la base administrative fédérale.



LES HOMOLOGATIONS



Nombre d'homologations par club

- Le nombre de tournois organisés par club est déterminé par le bureau de la ligue, conformément aux Règlements Sportifs FFT :

Ratio "Nombre de Licences / Piste" (au 31 août de l'année sportive précédente)	Nombres d'Homologations possibles sur une année sportive (P 25 à P 3000 inclus)	
	Homologations avec épreuves <u>MESSIEURS</u> et / ou <u>MIXTES</u> (seniors, 45+ ou 55+)	Homologations avec épreuves <u>DAMES</u> ou <u>JEUNES UNIQUEMENT</u>
≥ 40 Licences / Piste	Illimité	Illimité
30 à 39 Licences / Piste	35	
20 à 29 Licences / Piste	25	
10 à 19 Licences / Piste	15	
5 à 9	5	
< 5	0	

La saisie des résultats & corrections dans l'application fédérale

- Seul le Juge-Arbitre est responsable de l'enregistrement et de la saisie des résultats de la Compétition qu'il a encadrée. Il est le seul habilité à en saisir les résultats, ou à effectuer une correction.
- En cas d'erreur de saisie, le JA devra déclôturer de lui-même l'homologation dans l'application **MOJA**, corriger son erreur, puis reclôturer le Tournoi ou le Championnat. La correction sera alors automatiquement prise en compte lors du calcul de Classement du mois *suivant*.
- A l'issue de la compétition, et dans un délai de 24h maximum, le JA saisit les résultats et clôture l'homologation dans l'application fédérale **MOJA**.
- Les résultats remontent alors automatiquement dans les bilans des compétiteurs et sont pris en compte dans le calcul du Classement. Ces résultats ne seront visibles dans Ten'Up qu'après le calcul du classement.
- Pour les rencontres par équipes, l'application GESTION SPORTIVE attribuera automatiquement les points aux joueurs ayant pris part au minimum à une rencontre au cours de la Compétition. (**Attention de bien clôturer sportivement l'épreuve**)

Il n'est plus nécessaire de contacter la ligue ou la FFT.

Seul le Juge-Arbitre est responsable de l'enregistrement des résultats.

Pour tout autre problème, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : classementpadel@fft.fr

Les droits d'homologation : Année Sportive 2027

- Les droits d'homologation sont prélevés automatiquement sur le compte du Club organisateur après validation de l'homologation par la ligue ou la FFT.
- La date de fin de tournoi détermine le millésime de l'homologation.
- *Les droits d'homologations des tournois sont fixés par la FFT et validés en assemblée générale. En aucun cas, ces droits ne peuvent être majorés ou minorés.*



Une homologation pouvant comporter plusieurs épreuves, les droits d'homologation ne s'appliqueront qu'une seule fois, sur la catégorie d'épreuve la plus élevée.

Droits homologation des tournois	
Tournois Jeunes	Gratuits
P 25	32 €
P 50	37 €
P 100	42 €
P 250	52 €
P 500 / P 1000 / P 2000 & P 3000	62 €
Tournois Internes (1 par Club et par an)	32 €



LES COMPETITIONS

LE
PADEL
À TOUS
LES COUPS



PRINCIPES GENERAUX DES COMPETITIONS



- Les principes généraux et règles de gestion décrits ci-après s'appliquent en grande majorité aux différentes compétitions, du P 25 au P3000



L'organisation du tournoi devra impérativement respecter le Cahier des Charges correspondant.

- Toutefois, pour les deux catégories ci-dessous, un règlement sportif précis, est disponible en ligne sur le site FFT :

- Les Tournois P 2000 - FFT Padel Tour
- Les Tournois P 3000 - FFT Padel Tour



Des règles spécifiques s'appliquent également - et exclusivement -, aux [Championnats par paires](#) et aux [championnats par équipes](#)

- La composition du Comité de Tournoi ou du championnat doit être affichée dans l'enceinte du club organisateur.
- Le Comité de Tournoi ou du championnat est composé d'au moins 3 membres licenciés pour l'année sportive en cours et âgés de 18 ans ou plus (le juge-arbitre ne pouvant en aucun cas en faire partie).
- **Parmi les principales missions dévolues au Comité de Tournoi ou du championnat, ce dernier :**
 - Fixe le montant des droits d'engagement,
 - Etablit le règlement du tournoi en conformité avec les règlements fédéraux,
 - Arrête sans recours la liste des paires ou équipes admises à participer ;
 - Définit et indique au juge-arbitre la ligne de conduite qu'il souhaite voir suivre pour la progression du tournoi ou du championnat, et supervise les tirages au sort,
 - Prend les dispositions nécessaires pour que l'arbitrage des parties soit assuré par des arbitres officiels,
 - Veille au bon déroulement de la compétition,
 - Prend toute mesure qu'il juge utile pour assurer, dans le temps imparti, la bonne marche du tournoi ou du championnat jusqu'à son achèvement,
 - Dans le cas où le tournoi ou le championnat ne peuvent pas aller jusqu'à son terme, doit prévoir le partage des prix en tenant compte des paires restant en course et de l'état d'avancement du tournoi ;
 - Est responsable du respect du cahier des charges de l'épreuve.

- **Un Tournoi doit se dérouler sur un lieu unique. Au Padel, l'unité de lieu, permettant une réelle convivialité, est prépondérante dans l'organisation de la compétition.**
- **Une tolérance peut être acceptée dans certains cas pour l'utilisation de pistes de repli, sous réserve que celles-ci soient à une distance respectable du site principal de la Compétition.**
- **Concernant l'organisation des Championnats par paires ou les championnats par équipes R1 et au dessus, l'Unité de lieu pour la phase finale est obligatoire.**
- **Concernant les championnats par équipes départementaux ou Régionaux (R2 et en dessous), Cf règlement de votre ligue**
- **Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par la Commission Fédérale de Padel.**

- Les pistes doivent être validées par les Liges et proposer une hauteur et des dimensions conformes à la catégorie de la Compétition. (Cf plan ci-après)
- Une piste semi couverte est considérée comme une piste extérieure.
- Une piste dont une des portes est fermée, ne pourra accueillir que des P250 maximum, si cette piste répond aux critères de la hauteur. (Cf slide suivante)
- Selon l'importance du Tournoi ou de la Compétition, des pistes *avec sorties* seront demandées. Il y a deux types de « pistes avec sorties » :
 - La piste avec sortie mais sans possibilité d'installation de chaise d'arbitre : dans ce cas, 2 m de dégagement x 8 m de chaque côté de la piste suffisent (4 m de chaque côté du poteau du filet) ;
 - La piste avec sortie et arbitrage possible : prévoir dans ce cas 3 mètres minimum x 8 m de dégagement d'un côté de la piste, à hauteur de la porte, afin de pouvoir y installer une chaise d'arbitre et de conserver, a minima, 2 m de dégagement x 8 m de l'autre côté de la piste.

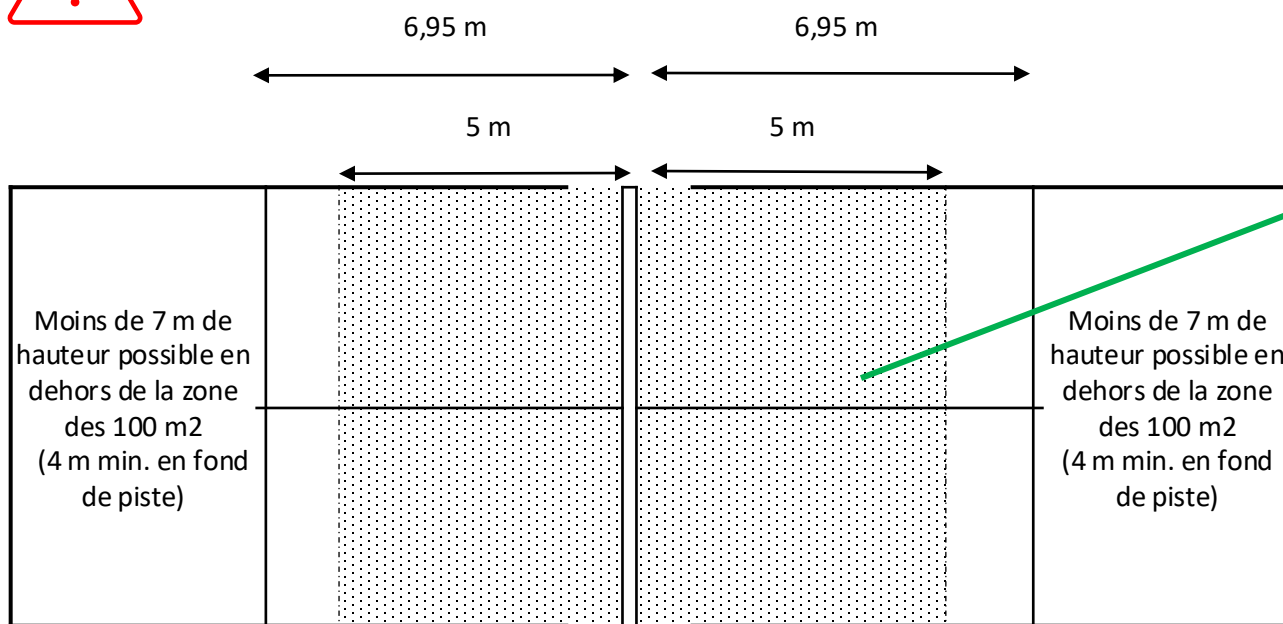
REGLES SUR LA HAUTEUR DES PISTES



La hauteur des pistes



Ces normes sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2024 pour l'ensemble des pistes déjà existantes ou à venir.



Si 7 m minimum au centre du terrain (100 m²), alors piste homologuée pour tout type de compétition FFT.

De 6 m à 6,99 m, alors piste homologuée de P 25 à P 250 maximum.

- Les pistes en dessous de 6 m au centre du terrain => aucune compétition FFT possible.
- Les pistes entre 6m et 6,99m au centre du terrain => Uniquement les compétitions FFT de P 25 à P 250 Inclus.
- Les pistes au-dessus de 7m au centre du Terrain => Toutes compétitions FFT possible.
- Pour les pistes autorisant les sorties => Protections obligatoires pour les poteaux du filet et contours des portes



REGLES DE GESTION DES COMPETITIONS

LE
PADEL
À TOUS
LES COUPS



Nombre minimum de paires ou d'équipes

- Si une épreuve comporte moins de paires ou d'équipes que prévues par le Cahier des Charges des Tournois, elle sera rétrogradée dans la catégorie correspondante au nombre de paires ou d'équipes participantes. (Cf Cahier des charges des tournois)
- ⇒ A l'exception toutefois des épreuves nationales gérées par la Direction Padel :
- TNJ (Tournois Nationaux Jeunes)
- P250 Padel fauteuil
- P250 Sourds & Malentendants
- **P2000**
- **P3000**
- Les championnats de France par paires et par équipes
- La saisie des résultats sera bloquante (nombre de paires ou d'équipes insuffisant). Le Juge-Arbitre devra contacter sa Ligue afin que celle-ci modifie la catégorie de l'épreuve, pour les épreuves P25 à P1000 Inclus.



S'il y a moins de 4 paires inscrites, l'épreuve pourra avoir lieu mais ne sera pas homologuée, à l'exception des Championnats par paires ou par équipes pour lesquels les minima ne s'appliquent pas (l'épreuve conservera la valorisation qui avait été annoncée, et ce quel que soit le nombre de paires ou d'équipes ayant participé).

Participation aux épreuves

- Les dames peuvent être autorisées à participer à certaines épreuves messieurs (Cf. Cahiers des charges des tournois). Dans ce cas de figure, l'épreuve pourra comporter des paires composées : soit de deux joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.
- Des équivalences de Classement existent pour les dames qui évoluent dans ces épreuves masculines (Cf. guide « Classements - Barèmes & Assimilations »).
- Pour pouvoir participer à une compétition, le poids de la paire est pris en compte (addition des deux classements des joueurs/ses).
- Une paire doit être composée de 2 joueurs à la date limite d'inscription fixée par l'organisateur.



Pour les épreuves mixtes où seules sont autorisées des paires mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences, le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.

Sélection des paires ou des équipes participantes

- Le Comité de Tournoi ou de Championnat arrête la liste des paires ou équipes participantes, et le Juge-Arbitre constitue la formule sportive.
- Le Comité de Tournoi ou de Championnat fixe la date limite d'inscription et le nombre de paires ou d'équipes admises dans la Compétition.
- Des paires ou équipes peuvent être directement qualifiées pour une phase. Ces paires ou équipes ne peuvent en aucun cas être moins bien classées que la meilleure paire ou équipe participant à la phase précédente.

Règles spécifiques des épreuves P 500 et +

- Pour les tournois P 500 & P 1000, *la sélection des paires s'effectue impérativement au Classement (poids de paires)* ; la date limite d'inscription est fixée à J-7, à 23h59, avant le début de la compétition, qualifications comprises.
- Pour les tournois **P 2000 & P 3000**, *la sélection des paires s'effectue impérativement au Classement (poids de paires)* ; la date limite d'inscription est toujours fixée à J-14, à 23h59, avant le début de la compétition, qualifications comprises.

Recomposition de paires suite à un WO



Le forfait d'un joueur entraine automatiquement le forfait de la paire.

- Avant la date limite des inscriptions, sur les tournois P25 à **P500**, un joueur se retrouvant seul après le forfait de son partenaire pourra se réinscrire, avec un autre joueur, mais repartira dernier de la liste des inscriptions.
- Pour les tournois P 1000, **P 2000 et P 3000**, un joueur d'une paire ayant déclaré forfait après la date limite d'inscription, pourra demander une Wild Card (WC) au Comité de Tournoi avec un autre partenaire. Cette demande doit être formulée par écrit au Juge-Arbitre dans les délais impartis, J-5 à 23H59 pour les P500 & P 1000 et J-10, à 23h59, pour les **P 2000 & P 3000**, avant le début de la compétition, qualifications comprises. *Si le Comité de Tournoi accepte, alors une paire pourra être « recomposée », mais uniquement via cette demande de WC.*

Parution d'un nouveau classement

- Pour les P 25, P50, P 100 et P 250 : si un classement paraît entre la date de clôture des inscriptions et le début de la Compétition, le Juge-Arbitre essaiera, dans la mesure du possible, d'utiliser ce dernier classement publié.
- Pour les P 500, P 1000, **P 2000 et P 3000**, si un classement paraît entre la date de clôture et le début du Tournoi, le Juge-Arbitre tiendra compte de ce nouveau classement FFT pour le placement des paires au sein de la phase où celles-ci ont été affectées.



Une paire ne pourra pas changer de phase à cause de la publication d'un nouveau classement

Les Lucky Losers (LL)

- Des paires Lucky Losers (LL) peuvent être autorisées entre deux phases de qualification, ou entre la dernière phase de qualification et le tableau final, dans l'optique de le compléter au mieux.
 - A l'issue d'une phase de poules, les paires LL seront déterminées par tirage au sort entre les paires classées au même rang, et ce quels que soient les effectifs des poules. **(Sauf si les paires sont classées à des rangs distincts à l'issue des matchs de classement)**
 - A l'issue d'une phase de qualification sous forme de tableau, les paires LL seront tirées au sort parmi les perdantes du dernier tour.
- Des paires Lucky Losers sont également autorisées dans le tableau final du P25 au P500 inclus. Le Comité de Tournoi peut décider, dans l'intérêt de la Compétition, de substituer la paire vainqueur défaillante par la paire que cette dernière vient de battre :
 - La paire vainqueur défaillante sera alors considérée comme battue par forfait par la paire qu'elle aurait dû rencontrer.
 - La paire LL obtiendra les points et le prize money supplémentaire uniquement en cas de nouvelle(s) victoire(s).

Exemple : une paire finit 2^{ème} de poule en phase qualificative, mais est repêchée pour les 1/8^{èmes} (TF) en tant que LL. Cette même paire perd son 1/8^{ème} de finale mais gagne ensuite des matchs de classement et finit 12^{ème} de la compétition. Elle prendra donc les points correspondant à cette 12^{ème} place.

La règle des LL n'est pas applicable pour les Championnats départementaux, régionaux et Championnats de France par paires ou par équipes.



Pour les P 1000, P 2000 et P 3000, cette règle ne s'applique qu'entre la phase de qualification et le tableau final

Placement et ordre des paires

- **Au Padel, toutes les paires doivent être ordonnées de 1 à N par poids, et placées dans les différentes phases de la compétition en fonction de cet ordre, afin que celles-ci soient équilibrées au mieux sportivement.**
- **En fonction de la formule sportive retenue les paires seront :**
 - **soit numérotées en tant que Tête de Série (TS)**
 - **soit numérotées et affectées à un groupe de paires.**

Constitution des tableaux

- **Le nombre de têtes de série doit être :**
 - Pour un groupe de poules => 1 par poule ;
 - Pour un tableau de qualification => autant de paires ou équipes qualifiées sortantes ;
 - Pour un tableau final => égal à la moitié des places du tour auquel la paire ou l'équipe la mieux classée est admise.

(à titre d'exemple, en demi-finales : 2 têtes de série ; en quarts de finale : 4 têtes de série ; etc., et au maximum de la moitié de l'effectif du tableau)
- **Les tournois se déroulant pour la plupart du temps sous la forme de TMC (Tournois Multi-Chances), il est fortement recommandé de placer les paires par tirages au sort successifs, par « chapeau » : 3/4, 5 à 8, 9 à 16 etc.).**
- **Dans un tableau final ou dans un tableau dit « classique » (TDL : tableau à départ en ligne ou TEE : tableau à entrées échelonnées), seules les TS 1 et 2 sont placées de part et d'autre du Tableau (TS 1 en bas du tableau). Toutes les autres paires sont placées ensuite par tirages au sort successifs par « chapeau » : 3-4 / 5 à 8 / 9 à 16 – ou 9 à 12 et 13 à 16 selon le cas, etc.**
- **Dans les Tableaux dit « à Sections » (TDL ou TEE), chaque section doit comporter une TS dont l'emplacement est obligatoire. Toutes les autres paires sont ensuite placées par tirage au sort par « chapeau », en fonction du nombre et de la dimension des sections.**

Constitution des poules

➤ Lors de la constitution des poules, 1 TS par poule est obligatoire. Le placement des paires se fera selon l'une des deux méthodes suivantes :

- la méthode « *répartition par rang* » : on constitue autant de groupes qu'il y a de rangs ou positions dans les poules.

Exemple : 4 poules de 4 paires ; les 16 paires sont classées par poids décroissant. Les paires 1 à 4 seront positionnées par tirage au sort au rang 1, les paires 5 à 8 positionnées par tirage au sort au rang 2, et ainsi de suite.

Cette méthode offre de nombreuses combinaisons tout en respectant les « forces » des paires.

A	B	C	D	
1 à 4	1 à 4	1 à 4	1 à 4	Pour chaque groupe, placement dans les poules par tirage au sort
5 à 8	5 à 8	5 à 8	5 à 8	
9 à 12	9 à 12	9 à 12	9 à 12	
13 à 16	13 à 16	13 à 16	13 à 16	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires pour l'appartenance à un groupe, un tirage au sort est effectué.

- la méthode du « *serpentin* », qui détermine le placement des paires de manière précise.

Exemple : 4 poules de 4 paires, classées par ordre de poids décroissant de 1 à 16, et positionnées obligatoirement de la manière suivante :

A	B	C	D	
1	2	3	4	La paire 1 étant la paire la plus forte
8	7	6	5	
9	10	11	12	
16	15	14	13	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires, un tirage au sort est effectué.

Etats des résultats et classement des poules

- Si la compétition se déroule sous forme de poules, le classement d'une poule est obtenu par l'attribution de :
 - 2 points par rencontre gagnée
 - 1 point par rencontre perdue
 - -1 point en cas de rencontre perdue par disqualification
 - -2 points en cas de rencontre perdue par WO

- En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs paires ou équipes, leur classement est établi en tenant compte, pour toutes les parties de la poule :
 - De la différence du nombre de sets gagnés et perdus par chacune d'elles
 - Puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles
 - Ensuite, en cas de nouvelle égalité par l'application successive des 2 méthodes ci-dessus, aux seuls résultats des parties ayant opposé les paires ou équipes à départager
 - En cas de nouvelle égalité, les paires ou équipes seront départagées par un tirage au sort.

Les Wild Cards P 1000

- La date limite de demande de WC est postérieure à la date limite d'inscription et fixée à J-5 à 23h59 (qualifications comprises)
- Le Comité de Tournoi peut décider d'attribuer, ou non, **1 Wild Card pour le Tableau Final.**

Par conséquent :

- J-7 (qualifications comprises) à 23h59 : Date limite d'inscription au Tournoi
- J-6 avant midi : Publication et envoi, par le Juge-Arbitre, de la liste : paires dans le TF, paires en Qualifications, paires en liste d'attente. Cette liste doit comporter obligatoirement les places de WC « vides », non encore attribuées par le Comité de Tournoi
- J-5 à 23h59 : Date limite de demande de WC
- J-4 avant midi : Décision, par le Comité de Tournoi, de l'attribution ou non de WC et Publication des listes définitives par le JAP.



Une WC sera positionnée dans la liste en fonction de son poids de paire et peut donc prendre la place d'une tête de série si son Classement le permet.

- Les paires inscrites à la date de clôture seront classées par ordre de poids. Les meilleures paires au classement seront retenues pour intégrer directement le Tournoi (soit en Qualification, soit dans le Tableau Final). Les paires suivantes seront portées sur une liste d'attente, et se verront proposer, selon l'ordre de cette liste d'attente, d'intégrer le Tournoi au fur et à mesure des éventuels forfaits.

Les Wild Cards **P 2000 / P 3000**

- La date limite de demande de WC est postérieure à la date limite d'inscription et fixée à J-10 à 23h59. (qualifications comprises)
- Concernant les **P 2000 et les P 3000**, vous trouverez les règlements précis de ces tournois sur le site fft.fr

Par conséquent :

- J-14 (qualifications comprises) à 23h59 : Date limite d'inscription au Tournoi
- J-12 avant midi : Publication et envoi, par le Juge-Arbitre, de la liste : paires dans le TF, paires en Qualifications, paires en liste d'attente. Cette liste doit comporter obligatoirement les places de WC « vides », non encore attribuées par le Comité de Tournoi
- J-10 à 23h59 : Date limite de demande de WC, auprès du comité de tournoi
- J-8 avant midi : Décision, par le Comité de Tournoi, de l'attribution ou non de WC et Publication des listes définitives par le JAP.



Une WC sera positionnée dans la liste en fonction de son poids de paire et peut donc prendre la place d'une tête de série si son Classement le permet.

- Les paires inscrites à la date de clôture seront classées par ordre de poids. Les meilleures paires au classement seront retenues pour intégrer directement le Tournoi (soit en Qualification, soit dans le Tableau Final). Les paires suivantes seront portées sur une liste d'attente, et se verront proposer, selon l'ordre de cette liste d'attente, d'intégrer le Tournoi au fur et à mesure des éventuels forfaits.

Les Wild Cards

- Pas de WC possible pour les **tournois P 500 – P250 – P100 – P50 et P25**
- Pour les P 1000, 1 seule WC est possible pour le tableau final.
- Pour le nombre de paires qualifiées (maximum) dans un tableau final, il est égal, au maximum à la moitié de l'effectif du tableau final (WC inclus)
- Pour les paires sélectionnées au CUT, cet effectif est variable et peut inclure 1 WC accordé par le comité du tournoi



- Les nombres de paires qualifiées dans les TF sont des maximums : si le nombre de paires qualifiées diminue, alors le nombre de paires directement admises dans le TF augmente en conséquence.
- Concernant les WC, il s'agit de nombres maximums de WC : si vous n'utilisez pas toutes vos WC, vous devez alors augmenter le nombre de paires directement admises dans le TF.

Le coaching

➤ le coaching est autorisé lors des compétitions suivantes :

- Tournois et championnats Seniors et Seniors +, jeunes, Para Padel, quelle que soit la catégorie (P25 au P 3000)
- Championnats par équipes, quelle que soit la catégorie d'âge et quelle que soit la compétition (interclubs, interligues, divisions régionales, départementales etc.).

➤ Règles générales communes à l'ensemble des épreuves :

- Le ou les coachs doivent se présenter, auprès du Juge-Arbitre, avec leurs licence & preuve du rattachement à leur Club de Padel si nécessaire, ainsi que leur carte d'identité, avant le premier match de la paire ou de l'équipe qu'ils souhaitent coacher (Cf. règlement spécifique pour les compétitions par équipes)
- La paire peut déclarer 1 ou 2 coaches pour le Tournoi ou le Championnat. Les 2 coaches déclarés pourront apporter leurs conseils à une paire à tour de rôle lors d'un même match, lors des temps de repos, mais jamais en même temps.
- Un coach peut conseiller plusieurs paires participant au tournoi ou au championnat.



« Rémunérer son partenaire, ou se faire rémunérer, pour participer en tant que joueur à une compétition de Padel par paires, est susceptible de porter atteinte à l'intégrité des compétitions ainsi qu'à l'éthique sportive, et pourra en conséquence faire l'objet de sanctions disciplinaires ».

Le coaching

➤ Règles générales relatives aux compétitions par paires :

- La paire peut déclarer 1 ou 2 coaches pour le Tournoi ou le Championnat, Les 2 coaches déclarés pourront apporter leurs conseils à une paire à tour de rôle lors d'un même match, lors des temps de repos, mais jamais en même temps.
- La paire doit déclarer son ou ses coaches auprès du JA avant son 1^{er} match. (Le coach ne doit pas impérativement être présent physiquement avant le 1^{er} match)
- Un coach peut conseiller différentes paires au cours d'une même compétition.
- Afin de pouvoir conseiller ses joueurs/ses lors d'une partie, le coach doit se présenter et se signaler au Juge-Arbitre avant le début de la partie.

➤ Règles générales relatives aux compétitions par équipes :

- Lors des rencontres par équipes, un capitaine, ainsi qu'un capitaine adjoint sont désignés, ceux-ci jouant également le rôle de coaches lors des matches.
- Le capitaine, ainsi que le capitaine adjoint doivent être licenciés FFT 2026 au moment de la rencontre et **rattachés au club pour lequel ils officient en tant que capitaine ou capitaine adjoint** (pas obligatoirement licenciés dans le club concerné).
- Les capitaines et capitaines adjoints sont, comme dans toute rencontre par équipes, « interchangeables », et peuvent coacher une paire à tour de rôle lors d'un même match, lors des temps de repos, mais jamais en même temps.
- Lors d'un championnat par équipes, un coach peut participer en tant que joueur, sous réserve de répondre au règlement de la compétition.

Règles applicables dès la sortie de MOJA

WO d'une paire avant la date de clôture des inscriptions

- Pour l'inscription aux tournois, le club organisateur aura la possibilité de rendre le paiement obligatoire ou non au moment de l'inscription de la paire sur Ten'Up. (Le club devra avoir un compte via HelloAsso)
- Dans le cas d'un WO avant la date de clôture des inscriptions :
 - *Si le paiement n'a pas été effectué, la paire apparaîtra dans la liste des paires désinscrites.*
 - *Si le paiement a été effectué, le club aura alors la possibilité de rembourser la paire via ADOC, en fonction de la règle qu'il aura mise en place et communiquée concernant les inscriptions au Tournoi. La paire WO apparaîtra également dans la liste des paires désinscrites.*

WO d'une paire après la date de clôture des inscriptions

- *Si le paiement a été effectué, le club aura le choix de procéder – ou non - à un remboursement de la paire concernée.*
- *Le repêchage s'effectuera automatiquement, en fonction des règles de gestion de la catégorie du tournoi. (Le règlement de l'inscription des paires repêchées ne pourra alors se faire que sur place, directement auprès du club.)*

Règles applicables dès la sortie de MOJA

Pour les épreuves P25 à P250 inclus

- L'inscription se fait par ordre d'arrivée, avec un nombre de paires limité et défini par le comité du tournoi pour chaque phase (Qualifications ou Tableau Final)
- Les paires qui sont en liste d'attente seront prévenues par un mail automatique en cas de changement de phase dans la compétition

Pour les épreuves P500 et P1000

- L'inscription se fait au classement (poids de l'équipe obtenu en additionnant le ranking des 2 joueurs).
- En cas d'égalité de poids entre plusieurs paires et entre 2 phases (TF et Qualification ou Qualification et liste d'attente), la paire sélectionnée dans la phase la plus haute, sera la paire ayant réalisé son inscription en premier.

Pour les épreuves P2000 et P3000

- L'inscription se fait au classement (poids de l'équipe obtenu en additionnant le ranking des 2 joueurs).
- En cas d'égalité de poids entre plusieurs paires et entre 2 phases (TF et Qualification ou Qualification et liste d'attente), un tirage au sort sera effectué par le juge arbitre et celui-ci préviendra les paires concernées.

REGLES DE GESTION DES COMPETITIONS

(Tournois P 25 au **P 3000**)



- Le Padel se joue en double : le WO d'un joueur entraîne automatiquement le forfait de la paire.

WO d'une paire avant la date de clôture des inscriptions

- Aucune sanction sportive n'est prévue, la paire est retirée de la liste des paires inscrites.

WO d'une paire après la date de clôture des inscriptions et avant la diffusion des poules ou du tableau de qualification

- *WO d'une paire admise en Qualifications*

Le Juge-Arbitre intégrera une nouvelle paire dans les Qualifications

- soit la 1^{ère} paire de la liste d'attente
- soit, si la liste d'attente est vierge ou épuisée, le juge-arbitre pourra compléter les poules ou le tableau de qualification jusqu'à une heure avant le début des qualifications, sous réserve que la paire ajoutée, par son poids, figure dans le dernier rang des poules de qualification ou le dernier tour du tableau de qualification.
(si l'épreuve autorise l'attribution de wild-cards, Cf. Guide de la Compétition disponible en ligne sur le site fft.fr)

- *WO d'une paire admise dans le Tableau Final*

Le juge-arbitre intègre dans le tableau final la paire la mieux classée admise en qualifications, puis une nouvelle paire dans les qualifications :

- soit la 1^{ère} paire de la liste d'attente
- soit, si la liste d'attente est vierge ou épuisée, le juge-arbitre pourra compléter les poules ou le tableau de qualification jusqu'à une heure avant le début des qualifications, sous réserve que la paire ajoutée, par son poids, figure dans le dernier rang des poules de qualification ou le dernier tour du tableau de qualification.
(si l'épreuve autorise l'attribution de wild-cards, Cf. Guide de la Compétition disponible en ligne sur le site fft.fr)

REGLES DE GESTION DES COMPETITIONS

(Tournois P 25 au **P 3000**)



WO d'une paire après la diffusion des poules ou du tableau de qualification et avant le tirage au sort du Tableau Final

➤ **WO d'une paire figurant dans les qualifications**

- Le score forfaitaire (en fonction du format de jeu) s'appliquera pour toutes les parties non disputées par la paire forfait.
- Si un forfait – ponctuel – intervient au moment du lancement d'une partie, la paire adverse enregistrera une victoire par WO.

➤ **WO d'une paire figurant dans le tableau final**

- Un tirage au sort est effectué afin de déterminer les paires lucky losers (LL).
- Toutes les paires seront de nouveau triées par poids (wild-cards comprises), et les têtes de série réordonnées.

REGLES DE GESTION DES COMPETITIONS

(Tournois P 25 au **P 3000**)



WO d'une paire après le tirage au sort du Tableau Final et avant la publication de la programmation du lendemain

➤ **WO d'une paire figurant parmi les têtes de série**

- Le juge-arbitre modifiera la position de la paire la mieux classée (non-tête de série), pour prendre la place la tête de série ayant déclaré forfait.
- Le juge-arbitre proposera ensuite à la paire ayant remporté le tirage au sort relatif aux lucky losers d'intégrer le tableau final, en lieu et place de la paire la mieux classée visée ci-dessus.

➤ **WO d'une paire non-tête de série**

- Si la paire ayant déclaré forfait est placée au premier tour, le juge-arbitre proposera à la paire ayant remporté le tirage au sort relatif aux lucky losers d'intégrer le tableau final.
- Si la paire ayant déclaré forfait évolue au deuxième tour, il sera procédé à un remplacement des paires tel qu'évoqué au point 5-a ci-dessus.

WO d'une paire après la publication de la programmation

➤ *WO d'une paire placée au 1^{er} Tour du Tableau Final*

- Le Juge-Arbitre proposera à la paire LL (déterminée selon l'ordre du tirage au sort de la veille) d'intégrer le Tableau Final en lieu et place de la paire défaillante.

➤ *WO d'une paire placée directement au 2^{ème} Tour ou aux tours suivants du Tableau Final*

- Aucun remplacement ne sera effectué ; un WO sera alors prononcé.

Attribution des rangs pour les paires ayant déclaré WO en cours de compétition

➤ WO d'une paire figurant dans une poule

- **WO non justifié** => Que la paire ait disputé ou non un match, celle-ci sera classée au dernier rang de la poule, un score forfaitaire (format de jeu) s'appliquera sur l'ensemble de ses parties ; cette paire ne figurera pas sur l'état de résultats et ne marquera aucun point.
- **WO justifié** => le score forfaitaire s'appliquera sur la ou les parties non disputées, la paire sera classée en fonction de ses résultats au sein de la poule, et prendra les points de son rang final obtenu à l'issue de la compétition.

➤ WO d'une paire dans un tableau de qualification ou un tableau final

- **WO non justifié** => Pour tous les tournois, du P25 au P3000 inclus : la paire ne sera pas autorisée à disputer d'éventuels matchs de classement, et sera automatiquement classée au dernier rang de la phase à laquelle elle participait.
Exemple : une paire déclare forfait en 1/4 de finale sans présenter, même a posteriori, de justificatif au Juge-Arbitre ; cette paire sera alors classée au rang 16, soit au dernier rang du tour précédent.
- **WO justifié** => Pour tous les tournois, du P25 au P3000 inclus, la paire pourra être autorisée à continuer la compétition (matchs de classement), et prendra les points de son rang final à l'issue de la compétition.

WO d'une paire lors des matchs de classement

Pour rappel, 3 matchs minimum doivent être proposées à chaque paire participant à un Tournoi de Padel.

- **WO non justifié** => Du P25 au P500 inclus, toute paire n'ayant pas disputé 3 matchs minimum dans le Tournoi, et refusant de disputer un match de classement, se verra alors classée au dernier rang du Tournoi.
- Si la paire a déjà disputé au minimum 3 matchs, elle sera alors classée au dernier rang du tour auquel elle participait.
- Les matchs de classement pour les paires perdantes des 1/4 de finale et demi-finales de P 1000, ainsi que des paires perdantes en Tableau Final de P 2000 ou P 3000 sont proposés aux compétiteurs mais ne sont pas sanctionnés si une paire ne souhaite pas les disputer.
Exemple : si une paire ayant perdu en 1/4 de finale d'un P 1000 ne souhaite pas disputer ses matchs de classement, celle-ci sera alors classée au dernier rang du Tour (rang 8 dans ce cas) et non au dernier rang du Tournoi.
- **WO justifié** => La paire pourra être autorisée à continuer la compétition (matchs de classement), et prendra les points de son rang final obtenu à l'issue de la compétition.

Seul le Juge-Arbitre pourra apprécier la justification ou non du WO (la constatation d'une blessure pourra être effectuée par un médecin si le Tournoi en dispose, ou à défaut par le kinésithérapeute pour les P 1000, P 2000 et P 3000).

Dans le cas d'une blessure, un Certificat Médical devra être fourni au JA dans un délai maximum d'une semaine suivant la fin du Tournoi.



Il est interdit de participer à 2 tournois sur la même journée.

Par conséquent, un joueur amené à déclarer forfait sur l'un des deux tournois auxquels il est inscrit, risque des sanctions disciplinaires. Le Juge-Arbitre du tournoi pourra établir, dans ce cas, une « Fiche de Pénalité » qu'il transmettra à la Commission compétente.

Le prize money



Pour rappel, seules les épreuves Seniors ou Seniors Plus peuvent être dotées financièrement

Remarque : la présence d'un joueur à la cérémonie de remise des prix n'est pas obligatoire.

Exemple : Si une paire perd en 1/4 de finale la veille de la dernière journée, les joueurs de cette paire ne sont en rien obligés de revenir le lendemain pour recevoir leur prix : celui-ci doit alors leur être remis au moment de leur départ du club.

- Tout prix annoncé doit être distribué, quels que soient le nombre et le classement des paires engagées.
- Si le tournoi ne va pas jusqu'à son terme, les prix doivent être partagés entre les paires restant en course, en tenant compte de l'avancement du tableau.
- Le Comité de Tournoi peut décider de ne pas distribuer le prix à une paire qui, sauf excuse valable (WO justifié), ne dispute pas sa chance jusqu'à la fin du tournoi (match de classement), à la condition toutefois que ce tournoi ait eu lieu dans les délais fixés par le calendrier.
- Toute paire dont l'un des joueurs est reconnu blessé à l'issue d'une partie qu'elle a gagnée, qu'elle soit ou non remplacée pour la suite du tournoi, doit se voir remettre le prix auquel elle peut prétendre du fait de sa victoire.
- La paire remplaçante éventuelle se verra remettre, outre le prix résultant de sa défaite, la *différence de prix* provenant d'éventuelles victoires ultérieures.

REGLES DE GESTION DES COMPETITIONS



La répartition des prize money
(Recommandée pour les P500 & P1000 et Imposée pour les **P2000 & P3000**)

Répartition du prize money total en %, par paire	P500 (0 à 1000€, à discrétion à distribuer)	P 1000 (1000€ minimum à distribuer)	P 2000 (2000€ minimum à distribuer)	P3000 (7.000€ distribués par la FFT)
Vainqueurs	32%	32%	43,5% (870€)	3.000€
Finalistes	20%	20%	22,5% (450€)	1.500€
3e	14%	14%	13% (260€)	900€
4e	10%	10%	9% (180€)	600€
1/4 de finalistes	6% (Non obligatoire)	6% (Non obligatoire)	3% (60€)	250€

Si le match pour la place 3-4 ne se joue pas, le prize money devra être identique pour les 2 paires (Donc regroupement du prize money 3^e et 4^e et ensuite 50% aux 2 paires)



Obligation de respecter les % qui sont indiqués ci-dessus pour les P2000.

Les % ou sommes indiqués, s'appliquent pour la paire

Fin de tournoi

- En cas de mauvais temps, le tournoi pourra se prolonger au-delà des délais fixés, sans que cette prolongation ne puisse en aucun cas excéder 2 journées (*pour toute demande de report, veuillez contacter votre Ligue*).
- A l'inverse, le Comité de Tournoi peut décider d'interrompre définitivement le Tournoi (*dans ce cas, la saisie des résultats s'effectuera en fonction de la situation du tournoi au moment de son arrêt.*
(Exemple : Une paire est éliminée en ¼ de finale, les matchs de classement ne peuvent pas se jouer, donc elle sera classée 8e du tournoi)).
- Les matchs de classement des différentes épreuves du tournoi doivent être terminés dans les mêmes délais que les épreuves principales du tournoi.

Non-respect du cahier des charges

- Les règles sportives édictées dans ce document s'imposent aux clubs et structures habilités désireux d'organiser des épreuves de Padel homologués.
- Aussi, si le cahier des charges n'est pas respecté, la Commission Régionale de Padel, pour les P25 au P1000, ou la Commission Fédérale de Padel, pour les **P 2000 et P 3000** pourra prendre des sanctions à l'encontre du Club, notamment pour les prochaines épreuves que celui-ci souhaiterait organiser.
- Si vous rencontrez une difficulté particulière dans l'organisation de votre épreuve, merci de bien vouloir en référer le plus tôt possible à votre ligue.

Recours en cas de litige

- En cas de conflit sportif ou d'acte répréhensible survenant au cours d'une compétition, merci de bien vouloir vous référer aux Règlements Administratifs FFT, disponibles en ligne sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr/la-federation/organisation-federale/textes-officiels-fft) ;
- Dans le cas d'un acte répréhensible d'un Joueur, le Juge-Arbitre pourra établir une fiche de pénalité (disponible pour les officiels sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr/la-federation/organisation-federale/textes-officiels-fft) dans « Mon Espace Arbitrage »).



Merci pour votre attention.

**Nous vous souhaitons
d'excellentes compétitions**

